

## Sociétés de financement

# Le secteur vit des heures difficiles

Des règles prudentielles se renforcent, une concurrence qui s'exacerbe... Selon l'APSF les sociétés de financement ont fait face à plusieurs contraintes en 2013.



« Les années fastes sont bien loin », souligne d'emblée Abdallah Benhamida, président de l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF) lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 26 juin dernier à Casablanca. « Nos métiers sont dans une situation où, au niveau de l'environnement, les incitations cèdent la place aux contraintes, les règles prudentielles se renforcent, la concurrence s'exacerbe. Ces nouvelles données n'ont pas manqué d'interpeller l'APSF. C'est pourquoi, lors de l'exercice 2013 et du premier semestre 2014, le chantier relatif aux perspectives des métiers de financement en général et du crédit à la consommation en particulier constitue sans conteste le plus sensible dont le Conseil de l'APSF s'est saisi », explique Benhamida. En effet, en analysant les réalisations des sociétés de financement membres de l'APSF en 2013, il ressort que les concours à l'économie ont été de 143,2 MMDH, en progression de seulement 3,8% par rapport à fin 2012. Les difficultés des sociétés spécialisées se situent prin-

cipalement au niveau du crédit à la consommation. Ce denier souffre de la montée des impayés et doit aujourd'hui se réinventer pour contrer la concurrence des banques. À ce titre, Abdellatif Jouahri, gouverneur de la Banque centrale, présent à l'occasion de l'assemblée, rappelle que les sociétés de financement ne sont pas les seules à subir le contrecoup de la conjoncture. Le crédit bancaire est également très loin de sa tendance de croissance de long terme, avec un rythme de progression inférieure à 4%.

### Perspectives des métiers de financement

Toutefois, concurrence entre établissements de crédit oblige les sociétés de financement à s'interroger sur leur avenir. Il faudra

travailler sur le développement stratégique des métiers de financement spécialisés au Maroc. Individuellement, les sociétés de financement se maintiendront en offrant les produits censés être les mieux adaptés à la demande tant des particuliers (pour financer la consommation) que des entreprises pour financer l'investissement et accompagner le cycle d'exploitation et de commercialisation. Collectivement, l'APSF continue d'œuvrer au développement des relations durables de partenariat avec les institutions intéressées par la question pour pérenniser et développer l'offre des sociétés de financement (TGR, CMR, CCG, ANPME, Direction des domaines de l'État, etc.). « Encore faut-il que les sociétés de financement n'aient pas à souffrir des discriminations dont elles ont fait l'objet à maintes reprises et sur lesquelles il n'est pas inutile de revenir pour éviter qu'elles ne se reproduisent », argue l'APSF. C'est que, tout établissement de crédit qu'elles soient, censées être logées à la même enseigne que les banques, les sociétés de financement ont été « oubliées », pour ne pas dire écartées, chaque fois qu'une mesure incitative est prise pour les banques, affirme expressément l'association dans son rapport d'activité! Ce dernier, présenté à l'AG du 26 juin, rend compte dans le détail de l'environnement des métiers de financement, des concours de ces métiers à l'économie en 2013, ainsi que de l'action professionnelle de l'APSF. ●

### Évolution réglementaire

En 2013 et au cours des premiers mois de 2014, les métiers de financement ont continué à être sollicités par les évolutions de leur environnement législatif et réglementaire. De nouveaux textes ont été révisés ou adoptés suite à la réunion du Comité des établissements de crédit de juillet 2013, et le projet de réforme de la loi bancaire a suivi son cours.

POINT DE VUE



Abdallah Benhamida, Président de l'APSF

Parmi les chantiers majeurs développés dans le présent rapport annuel, celui relatif aux perspectives des métiers de financement, en général, et du crédit à la consommation, en particulier, constitue sans conteste le plus sensible dont le Conseil de l'APSF s'est saisi en 2013 et 2014. Nombre de questions restent ouvertes à ce propos. Évidemment, les difficultés ne s'aplaniront pas avec le temps et c'est pourquoi l'APSF a pris les devants et a commencé par effectuer son propre état des lieux. Sans doute, la mise en perspective des conclusions de cette étude, pour qu'elle soit pertinente, demandera-t-elle d'associer à la réflexion des avis externes et neutres. À ce stade et en puisant dans son vécu et forte d'une expérience de 20 ans, une chose semble pour le moins évidente : les sociétés de financement doivent bénéficier des mêmes conditions de développement que les autres établissements de crédit, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. En ces 20 dernières années, elles ont eu à souffrir d'une certaine discrimination et il s'agit, maintenant, d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Pour autant, les autres questions développées dans le présent rapport ne sont pas à occulter, loin s'en faut. Elles sont d'ordre stratégique pour certaines et d'ordre procédural pour d'autres. En évoquant comme je l'ai fait les 20 ans de l'APSF, je ne peux pas ne pas penser au fait que l'APSF a joué, dans bien des domaines, un rôle de précurseur, comme c'est le cas de la maîtrise du risque, de la protection du consommateur, de l'éducation financière et de la médiation... ●